

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 17 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Vendredi 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

1

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; PARTY Annick.

Excusés : ARTIGUES Damien ; BENOIT Jérôme ; CALLAND Jacques ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; BONIN Robert à SERVIGNAT Odette ; BOURGEOIS Josette à PIETRIGA Guy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Célestin à CAPELLI Sophie ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DUMONT GIRARD Philippe à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAVIER Jean-Louis à DUTHION Jean-Paul ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; HUSSON Gérald à BLASER Michel ; JACQUEMIN Pierre à CASSABOIS Yannick ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LAMARD Philippe à GROSDIDIER Jean-Charles ; MARQUES Patrick à DEPARIS-VINCENT Christelle ; MONNERET LUQUET Jocelyne à VENNERI PARE Sandra ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard à BUCHOT Jean-Yves ; VUITTON Daniel à GUERIN Jean-Luc.

Absents : BELLAT Stéphane ; BESSARD Maurice ; LANCELOT Catherine ; MORISSEAU Gilles.

Le quorum est atteint avec 75 délégués titulaires et 4 délégués suppléants présents pour 103 suffrages exprimés (24 pouvoirs ont été donnés), soit 13 absents pour ce conseil.

Compte tenu des mesures sanitaires et de couvre-feu en vigueur, le Président propose aux délégués communautaires de tenir le Conseil communautaire à huis clos, ce qui est approuvé à l'unanimité.

1. [Adoption des comptes-rendus du Conseil communautaire du 4 septembre 2020 et du 29 octobre 2020](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les comptes-rendus de séance du Conseil communautaire du 4 septembre 2020 et du Conseil communautaire du 29 octobre 2020.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

2. [Rendu compte des délégations du Président](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

3. [Rendu compte des délégations du Bureau](#)

2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

4. [Désignation d'un représentant au syndicat mixte de la cuisine centrale de Lons le Saunier](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE NOMMER un représentant pour Terre d'Émeraude Communauté, au syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine Centrale de Lons-le-Saunier. Seul M. Jean-Yves BUCHOT se porte candidat.

Membre titulaire : M. BUCHOT Jean Yves

Domicilié : 5 rue Caroline CHEMILLA 39240 SAINT-HYMETIERE-SUR-VALOUSE

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

5. Désignation d'un délégué à la Commission Consultative Paritaire du Jura sur les énergies

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE NOMMER un représentant pour Terre d'Émeraude Communauté, au sein de la Commission Consultative Paritaire du Jura sur les énergies. Seul M. Jean-Paul DUTHION se porte candidat

Membre : M.DUTHION Jean Paul
Domicilié : 11 rue du château 39270 ORGELET

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

6. Désignation des membres élus au Comité de programmation LEADER

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE NOMMER trois représentants pour Terre d'Émeraude Communauté, au sein du Comité de programmation LEADER du Pays Lédonien. Seuls Mmes ETCHEGARAY, DEPARIS-VINCENT et M. BLASER se portent candidats.

Membre : Mme ETCHEGARAY Josiane
Domiciliée : 351 route de Lons-St Julien sur Suran 39 320 VAL SURAN

Membre : Mme DEPARIS VINCENT Christelle
Domiciliée : 21 bis route d'Orgelet 39130 PONT DE POITTE

Membre : M. BLASER Michel
Domicilié : 150 rue de violettes 39260 MAISOD

3

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

7. 7.1. Création de la commission de délégation de service public et modalités d'élection

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DIRE :

- que le dépôt des listes de candidatures se fera en cours de séance et remises entre les mains du Président(e) de Séance,
- que les candidatures sont présentées sous forme de listes et numérotées dans l'ordre de dépôt,
- que l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir.

- qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus).

DE LE CHARGER de mettre en œuvre ces conditions de dépôt de liste.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

7.2. Election des membres de la commission de délégation de service public

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PROCEDER au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission DSP.

Se portent candidats :

Membres titulaires :

- Grégoire LONG
- Jean-Yves BUCHOT
- Guy PIETRIGA
- Rémy BELLERON
- Franck GIROD

Membres suppléants :

- Jean-Charles GROSDIDIER
- Patrick CHATOT
- Yannick CASSABOIS
- Jean-Luc GUERIN
- Guy HUGUES

4

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

8. Suppression de la compétence « eaux pluviales » sur le périmètre de l'ex Petite Montagne

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE RESTITUER aux communes membres la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » exercée par la seule Communauté de communes Petite Montagne,

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

DE NOTIFIER cette décision à Monsieur le Préfet du Jura.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

9. Rapports sur le Prix et la Qualité du Service du Service Public d'Assainissement Non-Collectif des ex-communautés de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet et Rapports sur le Prix et la Qualité du Service du Service Public d'Assainissement Collectif des ex-communautés de communes Petite Montagne et Région d'Orgelet

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les RPQS de 2019 tels qu'annexés à la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

10. Présentation du logo de la Communauté de communes

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE du logo de Terre d'Émeraude Communauté.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

11. Tarifs 2021 des médiathèques communautaires

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs suivants au sein des médiathèques communautaires pour l'année 2021 :

Adultes	10€
Enfants (moins de 18 ans)	Gratuit
Carte avantage Jeunes	Gratuit
Chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap	Gratuit – Sur présentation d'un justificatif
Associations, établissements publics, EHPAD, SESSAD, crèche, RAMI, MAM	Gratuit dans le cadre d'une convention
Ecoles maternelles et primaires	Gratuit dans le cadre d'une convention
Vacanciers « famille en vacances »	5€ sur le lieu d'hébergement vacances 1 carte par famille, 10 documents maximum. Pas de prêt de CD, DVD, jeux
Personnel des médiathèques	Gratuit
Bénévoles des médiathèques	Gratuit
Usagers hors Communauté de communes	15€ pour un adulte 8€ pour un enfant 8€ pour les chômeurs, étudiants, personnes en situation de handicap 15€ pour les associations avec Convention, prêt sans DVD, sans jeux 15€ pour les établissements publics avec Convention, prêt sans DVD ni jeux

Services annexes	
Prêt spécifique	Mise à disposition gratuitement à la demande de l'utilisateur de lunettes et loupes pour une utilisation sur place.
Photocopies, impressions	A4 = 0,20€ noir et 0,50€ couleur A3 = 0,60€ noir et 1,80€ couleur L'agent se réserve le droit de vérifier la pertinence de la demande afin d'éviter tout abus.
Connexion internet	Gratuit – Dans le respect des besoins des autres usagers

Pénalités	
Carte perdue	2€
Documents perdus	Tout document perdu ou détérioré sera remplacé à l'identique ou remboursé au prix d'achat (s'il n'est plus disponible).

L'adhésion est valable 12 mois (de date à date) pour l'ensemble des médiathèques Terre d'Émeraude Communauté.

Les documents empruntés dans une médiathèque devront être rendus dans cette même médiathèque uniquement (prêt et retour sur le même site).

6

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

12. Bons d'achat bonifiés : convention avec l'office de tourisme PLPM

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACCORDER une subvention à l'Office de tourisme pour la mise en œuvre de cette opération à hauteur de 3€ par bon d'achat bonifié vendu, plafonné à 20 000 € ;

DE VERSER un acompte de cette subvention de 10 000 € à l'Office de tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne ;

DE VERSER des acomptes selon l'évolution du nombre de bons d'achat vendus (au-delà de 5 000 ventes) ;

DE VERSER le solde à la fin de l'opération, et au vu du nombre total de bons d'achats vendus ;

DE L'AUTORISER à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

13. Aides aux entreprises, pacte territorial avec la Région : règlement

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le règlement d'application local en annexe,

DE LUI DELEGUER l'exécution dudit règlement dont l'attribution des aides,

DE LE CHARGER de rendre compte des aides qui seront attribuées dans le cadre de ce règlement d'application.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

14. Désignation du représentant à l'Agence Economique Régionale

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DESIGNER Monsieur Grégoire LONG en qualité de représentant permanent de notre communauté de communes au sein de l'assemblée générale et l'assemblée spéciale de l'AER Bourgogne Franche-Comté,

D'AUTORISER ce représentant à candidater pour représenter tous les actionnaires (hors Conseil régional) au sein du conseil d'administration et éventuellement être élue président(e) ou vice-président(e) de l'assemblée spéciale,

DE L'AUTORISER à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

15. et 15 bis. ZAE de Val Suran : vente de parcelles

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CEDER à la SCI du Champ Rouge, représentée par M. Samuel Bulle et domiciliée 5, la Noirette, Villechantria 39 320 VAL SURAN un terrain à bâtir sur la commune de Val Suran, sur une partie de la parcelle AB 320 pour environ 1 800 m² (sous réserve du bornage) pour un montant de 2,50 € HT le m² soit environ 4 500 € HT (5 400 € TTC),

DE PRECISER que la clause résolutoire approuvée par délibération du 08 novembre 2011 sera inscrite sur l'acte notarié pour que le projet soit construit dans les 3 prochaines années (bâtiment de production et de stockage),

DE CHARGER Maître MEYNIAL-DESMARRE, notaire à Arinthod de rédiger l'acte notarié, les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

DE L'AUTORISER à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

DE CEDER à la Société M.S.P.M., représentée par M. Romain Berger et domiciliée 88 Rue du Lavoir, 39320 Andelot-Morval, un terrain à bâtir sur la commune de Val Suran, sur une partie de la parcelle AB 320 pour environ 1 600 m² (sous réserve du bornage) pour un montant de 2,50 € HT le m² soit environ 4 000 € HT (4 800 € TTC),

DE PRECISER que la clause résolutoire approuvée par délibération du 08 novembre 2011 sera inscrite sur l'acte notarié pour que le projet soit construit dans les 3 prochaines années (bâtiment de production et de stockage),

DE CHARGER Maître MEYNIAL-DESMARRE, notaire à Arinthod de rédiger l'acte notarié, les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

DE L'AUTORISER à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

16. Demande de subvention sur l'aide à l'immobilier d'entreprise pour un camping du secteur Pays des Lacs

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER une aide de 1 000 euros à Monsieur VALENTIN GRAS, gérant du camping des Merilles sous forme d'avance remboursable.

Cette avance remboursable est conditionnée à l'accord d'aide de la Région. Une convention cadrera le versement de cette avance remboursable. Le remboursement par le porteur de projet s'effectuera dans les conditions fixées par le règlement d'intervention.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

17. Tarifs des crèches communautaires de Clairvaux les Lacs et Moirans en Montagne

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE MODIFIER les ressources plancher / plafond pour les multi accueil comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Plancher : 711,62€
- Plafond : 5 800,00€

DE MODIFIER les taux d'effort comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4, 5, 6 ou 7 enfants	8 enfants et plus
Taux d'effort horaire	0,0615%	0,0512%	0,0410%	0,0307%	0,0205%
Participation familiale plancher	0.43€	0.36€	0.29€	0.22€	0.14€
Participation familiale plafond	3.57€	2.97€	2.38€	1.78€	1.19€

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

18. Tarifs du périscolaire sur le pôle de Clairvaux les Lacs

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CONSERVER les ressources plancher / plafond pour le périscolaire comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2020 :

- Plancher : 687.30€
- Plafond : 3 000.00€

9

DE CONSERVER les taux d'effort comme suit à compter du 1^{er} septembre 2020 et de modifier les séquences comme suit :

Clairvaux les Lacs		Nombre d'enfants à charge				
Périscolaire (lundi, mardi, jeudi & vendredi)	Durée des séquences	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	
Taux d'effort		0,04	0,035	0,03	0,025	
Accueil du matin 7h00 - 8h30	Séquence de 1 h	0,27 €	0,24 €	0,21 €	0,17 €	Plancher
		1,20 €	1,05 €	0,90 €	0,75 €	Plafond
Accueil du midi 11h30 - 13h30	Séquence de 1,5 h	0,41 €	0,36 €	0,31 €	0,26 €	Plancher
		1,80 €	1,58 €	1,35 €	1,13 €	Plafond
Accueil du soir 16h30 - 18h30	Séquence de 1,75 h	0,48 €	0,42 €	0,36 €	0,30 €	Plancher
		2,10 €	1,84 €	1,58 €	1,31 €	Plafond
Accueil du midi sans repas 11h30 - 12h15	Séquence de 0,5 h	0,14 €	0,12 €	0,10 €	0,09 €	Plancher
		0,60 €	0,53 €	0,45 €	0,38 €	Plafond

Bonlieu		Nombre d'enfants à charge				
Périscolaire	Durée des séquences	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	
Taux d'effort		0,04	0,035	0,03	0,025	
Accueil du matin 7h15 - 8h30	Séquence de 0,75 h	0,21 €	0,18 €	0,15 €	0,13 €	Plancher
		0,90 €	0,79 €	0,68 €	0,56 €	Plafond
Accueil du midi 11h45 - 13h15	Séquence de 1 h	0,27 €	0,24 €	0,21 €	0,17 €	Plancher
		1,20 €	1,05 €	0,90 €	0,75 €	Plafond
Accueil du soir 16h00 - 18h30	Séquence de 2 h	0,55 €	0,48 €	0,41 €	0,34 €	Plancher
		2,40 €	2,10 €	1,80 €	1,50 €	Plafond

Doucier		Nombre d'enfants à charge				
Périscolaire (lundi, mardi, jeudi & vendredi)	Durée des séquences	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	
Taux d'effort		0,04	0,035	0,03	0,025	
Accueil du matin 7h30 - 9h00	Séquence de 1 h	0,27 €	0,24 €	0,21 €	0,17 €	Plancher
		1,20 €	1,05 €	0,90 €	0,75 €	Plafond
Accueil du midi 12h00 - 14h00	Séquence de 1,5 h	0,41 €	0,36 €	0,31 €	0,26 €	Plancher
		1,80 €	1,58 €	1,35 €	1,13 €	Plafond
TAP 16h15 - 17h15	Séquence de 1 h	0,27 €	0,24 €	0,21 €	0,17 €	Plancher
		1,20 €	1,05 €	0,90 €	0,75 €	Plafond
Accueil du soir 17h15 - 18h30	Séquence de 1 h	0,27 €	0,24 €	0,21 €	0,17 €	Plancher
		1,20 €	1,05 €	0,90 €	0,75 €	Plafond
Accueil du midi sans repas	Séquence de 0,5 h	0,14 €	0,12 €	0,10 €	0,09 €	Plancher
		0,60 €	0,53 €	0,45 €	0,38 €	Plafond

Pont de Poitte		Nombre d'enfants à charge				
Périscolaire (lundi, mardi, jeudi & vendredi)	Durée des séquences	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	
Taux d'effort		0,04	0,035	0,03	0,025	
Accueil du matin 7h15 - 8h30	Séquence de 0,75 h	0,21 €	0,18 €	0,15 €	0,13 €	Plancher
		0,90 €	0,79 €	0,68 €	0,56 €	Plafond
Accueil du midi 11h30 - 13h30	Séquence de 1,5 h	0,41 €	0,36 €	0,31 €	0,26 €	Plancher
		1,80 €	1,58 €	1,35 €	1,13 €	Plafond
TAP 15h45 - 17h15	Séquence de 1,5 h	0,41 €	0,36 €	0,31 €	0,26 €	Plancher
		1,80 €	1,58 €	1,35 €	1,13 €	Plafond
Accueil du soir 17h15 - 18h30	Séquence de 0,75 h	0,21 €	0,18 €	0,15 €	0,13 €	Plancher
		0,90 €	0,79 €	0,68 €	0,56 €	Plafond
Accueil du midi sans repas 11h30 - 12h15	Séquence de 0,5 h	0,14 €	0,12 €	0,10 €	0,09 €	Plancher
		0, 60 €	0,53 €	0,45 €	0,38 €	Plafond

Accueil sur Clairvaux		Nombre d'enfants à charge				
Périscolaire mercredi	Durée des séquences	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	
Taux d'effort		0,04	0,035	0,03	0,025	
Matin 07h30 - 12h00	Séquence égale 4 h	1,10 €	0,96 €	0,82 €	0,69 €	Plancher
		4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €	Plafond
Accueil matin ou AM + Repas	Séquence égale 1,5 h + 4 h	1,51 €	1,32 €	1,13 €	0,95 €	Plancher
		6,60 €	5,78 €	4,95 €	4,13 €	Plafond
Après-midi	Séquence égale 4 h	1,10 €	0,96 €	0,82 €	0,69 €	Plancher
		4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €	Plafond
Journée Complète avec repas	Séquence égale 2 x 4 h + 1,5h	2,61 €	2,29 €	1,96 €	1,63 €	Plancher
		11,40 €	9,98 €	8,55 €	7,13 €	Plafond

Le prix du repas est fixé à 3.90 euros

Calcul : $\frac{\text{Revenu fiscal de référence} / 12 \times \text{temps de la séquence} \times \text{Taux d'effort}}{100}$

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

11

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

19. Tarifs de l'extrascolaire sur le pôle de Clairvaux les Lacs

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CONSERVER les ressources plancher / plafond pour l'extrascolaire comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2020 :

- Plancher : 687.30€
- Plafond : 4 874.62€

DE MODIFIER les taux d'effort comme suit à compter du 1^{er} septembre 2020 :

1 journée = 10 heures - ½ journée = 5 heures

Tarifs pour les familles de Terre d'Émeraude Communauté	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants et +	
	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée
	0,03	0,04	0,025	0,03	0,02	0,025	0,015	0,02
Plancher	2,06€	1,37€	1,72€	1,03€	1,37€	0,86€	1,03€	0,69€
Plafond	14,62€	9,75€	12,19€	7,31€	9,75€	6,09€	7,31€	4,87€

Tarifs familles hors Communauté Communes	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants et +	
	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée
	0,035	0,05	0,03	0,035	0,025	0,03	0,017	0,02
Plancher	2,41	1,72	2,06	1,20	1,72	1,03	1,17	0,69
Plafond	17,06	12,19	14,62	8,53	12,19	7,31	8,29	4,87

12

Le prix du repas est fixé à 3.90 euros

Calcul : $\frac{\text{Revenu fiscal de référence} / 12 \times \text{temps de la séquence} \times \text{Taux d'effort}}{100}$

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

20. Tarifs du périscolaire et de l'extrascolaire sur le pôle d'Arinthod

LE PRESIDENT PROPOSE :

1. Tarifs périscolaires :

D'APPLIQUER les tarifs périscolaires selon un taux d'effort unique de 0.024%,

DE FIXER le plancher horaire pour les familles ayant un revenu inférieur à 2 269 € à 0.54€ de l'heure,

DE FIXER le plafond horaire pour les familles ayant un revenu supérieur à 4 000 € à 0.96€ de l'heure,

DE DIRE que le prix du repas qui s'ajoute à la séquence périscolaire est fixé à 3.77 € jusqu'au 31/12/2020 puis à 3.87 € à partir du 01/01/2021,

Ce tarif horaire est ensuite proportionnel à la durée de chaque séquence, soit :

Mode de calcul : $\frac{RFR}{12} \times 0.024 \times \text{durée de la séquence}$ (ex : séquence de 1h30 = X 1.5)
100

ALSH Arinthod

Séquences accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	Tarif en €
Matin 7h-8h30	1h30	plancher	0.81
		Plafond	1.44
Matin 7h45-8h30	0h45	plancher	0.41
		Plafond	0.72
Midi 11h30-13h15	1h45	plancher	0.95
		Plafond	1.68
Soir 15h30-16h30	1h	plancher	0.54
		Plafond	0.96
TAP vendredi 15h15-16h30	1h30	plancher	0.81
		Plafond	1.44
Soir 15h30-18h	2h30	plancher	1.35
		Plafond	2.40
Soir 15h30-19h	3h30	plancher	1.89
		Plafond	3.36

13

ALSH Aromas

Séquences accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	Tarif en €
Matin 7h30-8h30	1h	plancher	0.54
		Plafond	0.96
Matin 7h-8h30	1h30	plancher	0.81
		Plafond	1.44
Midi 11h45-13h45	2h	plancher	1.08
		Plafond	1.92
TAP Mardi 15h45-16h45	1h	plancher	0.54
		Plafond	0.96
Soir après TAP Ma 16h45-18h30	1h45	plancher	0.95
		Plafond	1.68
Soir L-J-V 15h45-17h30	1h45	plancher	0.95
		Plafond	1.68
Soir L-J-V 15h45-18h30	2h45	plancher	1.49
		Plafond	2.64

ALSH Saint-Julien

Séquences accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	Tarif en €
Matin 7h-8h30	1h30	plancher	0.81
		Plafond	1.44
Matin 7h30-8h30	1h	plancher	0.54
		Plafond	0.96
Midi L-M-J 12h-14h	2H	plancher	1.08
		Plafond	1.92
Midi Vendredi 12h-13h45	1h45	plancher	0.95
		Plafond	1.68
Midi 12h-12h30 ou 13h30-14h	0h30	plancher	0.27
		Plafond	0.48
TAP/ALSH Vendredi 14h45-16h	1h15	plancher	0.68
		Plafond	1.20
Soir 16h-17h30	1h30	plancher	0.81
		Plafond	1.44
Soir 16h-18h30	2h30	plancher	1.35
		Plafond	2.40

ALSH Thoirrette

Séquences accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	Tarif en €
Matin 7h30-8h30	1h	plancher	0.54
		Plafond	0.96
Midi 11h45-13h45	2h	plancher	1.08
		Plafond	1.92
TAP Lundi 15h45-17h	1h15	plancher	0.68
		Plafond	1.20
Soir après TAP 17h-18h30	1h30	plancher	0.81
		Plafond	1.44
Soir après TAP 17h-17h30	0h30	plancher	0.27
		Plafond	0.48
Soir 15h45-17h30	1h45	plancher	0.95
		Plafond	1.68
Soir 15h45-18h30	2h45	plancher	1.49
		Plafond	2.64

2. Tarifs extra-scolaires

D'APPLIQUER les tarifs extra-scolaires selon 3 taux d'effort comme suit :

Selon les revenus des familles à :

- 0.032 % pour une famille 1 enfant
- 0.027 % pour une famille 2 enfants
- 0.021 % pour une famille 3 enfants

DE FIXER le plancher de ressources à 687.30€,

DE FIXER le plafond de ressources à 4 600€,

DE DIRE que le prix du repas qui s'ajoute à la séquence extrascolaire est fixé à 3.77 € jusqu'au 31/12/2020 puis à 3.87 € à partir du 01/01/2021,

D'APPLIQUER le mode de calcul suivant :

Mode de calcul : $\frac{\text{revenus fiscal de référence}}{12} \times \text{taux effort} \times \text{durée de la séquence}$
100

			Nombre enfants à charge		
Séquences accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	1	2	3 et plus
Taux effort			0.032	0.027	0.021
½ journée /mercredi a.midi	5h	plancher	1.10	0.93	0.72
		plafond	7.36	6.21	4.83
Journée	10h	plancher	2.20	1.86	1.44
		plafond	14.72	12.42	9.66

D'APPLIQUER un supplément « sortie » du montant de l'activité choisie selon les critères d'application suivant :

- Inscription unique du ou des enfants à cette sortie
- Inscription du ou des enfants, inférieure à 4 demi-journées en plus de la sortie durant la semaine concernée.

15

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

21. Demande de subventions

a) Pour la sécurisation des écoles

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux de sécurisation	99 000 € HT	DETR (80 %)	79 200 € HT
		Autofinancement (20 %)	19 800 € HT
TOTAL HT	99 000 € HT	TOTAL HT	99 000 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum,

DE L'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : **103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention**

b) Pour la réalisation de travaux dans l'école d'Orgelet

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	95 000 € HT	DETR (60 %)	57 000 € HT
		Autofinancement (40 %)	38 000 € HT
Total HT	95 000 € HT	Total HT	95 000 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum,

DE L'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : **103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention**

c) Pour la création d'une aire de jeux dans l'école d'Arinthod

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Aire de jeux	9 979,00 € HT	DETR (60 %)	5 987,40 € HT
		Autofinancement (40 %)	3 991,60 € HT
Total HT	9 979,00 € HT	Total HT	9 979,00 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum,

DE L'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : **103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention**

22. Natura 2000, étude cartographique milieu forestier : plan de financement et demande de subvention

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE POURSUIVRE la cartographie des milieux forestiers engagée sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »,

D'APPROUVER le budget prévisionnel global relatif à l'étude « Cartographie des milieux forestiers » pour un montant de 255 000 euros et le plan de financement 2020-2023 correspondant :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Prestations tranche 5	85 000 €	Subvention Europe (63%)	160 650 €
Prestations tranche 6	85 000 €	Subvention Etat (37%)	94 350 €
Prestations tranche 7	85 000 €		
Total	255 000 €	Total	255 000 €

DE DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget 2021 en autorisation de programmation,

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'une tranche ferme (tranche 5 : 3000 ha) et de deux tranches conditionnelles (tranche 6 : 3000 ha / tranche 7 : 3000 ha), dont la condition d'affermissement est l'obtention des subventions correspondantes,

DE SOLLICITER des partenaires financiers, Europe et Etat, les aides financières à leur taux maximal,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire chargé d'une mission spéciale Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

DE L'AUTORISER à signer tout acte relatif à cette action.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

17

23. [Natura 2000, animation : plan de financement et demande de subvention](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le tableau de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Prestations	8 106,40 €	Subvention Europe	75 600,00 €
Rémunérations	105 710,68 €	Subvention Etat	44 400,00 €
Frais professionnels	1 350,00 €	Autofinancement	4 330,48 €
Coûts indirects	9 163,40 €		
Total	124 330,48 €	Total	124 330,48 €

DE POURSUIVRE en 2021 l'animation menée sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »,

D'APPROUVER le budget prévisionnel relatif à l'animation 2021 du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » pour un montant de 124 330,48 euros et le plan de financement correspondant,

DE DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget 2021,

DE SOLLICITER des partenaires financiers, Europe et Etat, les aides financières à leur taux maximal,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire chargé d'une mission spéciale Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

DE L'AUTORISER à signer tout acte relatif à cette action.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

24. Actualisation du fonds de concours salle socio-éducative Commune de Maisod

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement définitif de l'opération comme suit :

DEPENSES € HT		RECETTES €	
Maîtrise d'œuvre & contrôles	38 494.36 €	Fonds de concours (15%)	63 057.26 €
Travaux	381 887.36 €		
TOTAL € HT	420 381.72 € HT	TOTAL €	63 057.26 €

D'APPROUVER le fonds de concours définitif de 63 057.26 €,

D'APPROUVER le réajustement des crédits dans la DM proposé au vote,

18

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférant à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

25. Fixation de la durée des amortissements Budget Principal

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'application de ces durées d'amortissement au sein du Budget principal de la collectivité :

M14	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
Immobilisations Incorporelles		
202	Frais d'Etudes, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	5 ans
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
204xxx	Subventions versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	1 an
204xxx	Subventions versées finançant des biens immobiliers, ou des installations	1 an

204xxx	Subventions versées finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	1 an
204xxx	Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories	1 an
2051	Logiciels bureautiques ou d'une valeur inférieure à 1 000 €	2 ans
2051	Progiciels	5 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles - brevets	Durée du privilège ou durée effective utilisation
Immobilisations corporelles		
2114	Terrains de gisement (mines et carrières)	Selon durée contrat exploitation
2121	Plantation d'arbres et arbustes	15 ans
2128	Autres aménagements et agencements de terrains (sentiers, falaises) hors ouvrages techniques	20 ans
2132	Immeubles de rapport	30 ans
2132	Construction et aménagement pour l'usine PFC - (crédit relais)	20 ans
2132	Construction et aménagement pour la ferme relais Les Perris - (crédit relais)	20 ans
2132	Bâtiments légers ou abri de rapport	15 ans
2135	Installations appareils de chauffage, chaufferie, climatisation, ascenseurs	15 ans
2135	Matériel électrique, onduleur électrique, sécurité incendie, interphone, alarme,	10 ans
2135	Installations générales et aménagement, équipements de cuisine - rayonnage	15 ans
2151	Réseaux de voirie - Déchetterie	15 ans
2151	Passerelles sur sites touristiques, Naturels, et Belvédères, sentiers	15 ans
2152	Installations de voirie - Mat lampadaire, barrières, panneaux, signalisation,	20 ans
2152	Garde-corps sur sites touristiques, Naturels 1+& Belvédères, sentiers - Caillebotis - filets - grillages	15 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique – tondeuse, etc.	10 ans
2158	Autres Installations, matériel et outillage technique - Déchetterie	15 ans
2181	Système de paiement automatique, barrières automatiques, bornes paiement, automates de paiement, radar d	8 ans
2182	Matériel de Transport - Camion Benne à ordures ménagères	5 ans
2182	Bennes en déchetterie	10 ans
2182	Matériel de Transport - Camion - fourgon services techniques	7 ans
2182	Voitures	7 ans
2182	Vélos VAE	2 ans
2183	Matériel Info / bureau électrique / électronique : calculette, plastifieuse, photo cop, étiqueteuse	5 ans
2184	Mobilier	10 ans

2184	Mobilier - Coffre-fort	20 ans
2188	Mobilier Urbain - Colonne à verre - bacs - Bennes déchetterie	10 ans
2188	Réfrigérateur, téléviseurs, chaînes, magnétoscope, lave-linge, sèche-linge, aspirateur, appareils photo, lecteur cd, micro-ondes, appareils de cuisine	6 ans
2188	Equipements sportifs, outils, jeux d'enfants, bancs	7 ans
2188	Petits matériels non encore listés + matériel bureau non électrique ni électronique	5 ans

DE PRECISER que chaque étude non suivie de réalisation sera mise en amortissement au vu d'une décision par délibération,

DE PRECISER que la collectivité décide d'amortir toutes les subventions ou participations versées à d'autres collectivités ou à des opérateurs privés en 1 an et de procéder systématiquement à la neutralisation de l'amortissement. Cette neutralisation se justifie dans la mesure où les biens financés par ces subventions ne sont pas amenés à être inscrits à l'actif de la collectivité,

DE METTRE en amortissement sur 1 an tous les biens antérieurs figurant à l'actif au compte 204xx des anciennes collectivités ayant fusionnées au 1^{er} janvier 2020 et à neutraliser cet amortissement,

D'AMORTIR les biens de faible valeur soit d'une valeur égale ou inférieure à 500 € sur une durée de 1 an,

DE PRECISER que les biens mis à disposition s'amortiront par catégorie sur la même durée que les biens non mis à disposition,

DE PRECISER que l'amortissement des subventions reprises au compte de résultat se calquera sur la durée de d'amortissement de l'équipement afférent.

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférent à cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention*

26. Fixation de la durée des amortissements Budget Assainissement

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'application de ces durées d'amortissement au sein du Budget annexe Assainissement de la collectivité :

M49	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
Immobilisations Incorporelles		
2031	Frais d'Etudes non suivies de travaux	5 ans
2031	Diagnostics réseaux	10 ans
2051	Logiciels bureautiques ou d'une valeur inférieure à 1 000 €	2 ans
2051	Progiciels	5 ans

2088	Schéma directeur d'assainissement	15 ans
Immobilisations Corporelles		
21532	Réseaux d'assainissement et branchement, bouches, regards ≤ 50 000 €	40 ans
21532	Réseaux d'assainissement et branchement > 50 000 €	60 ans
21562	Step - Installation & Matériel spécifique d'exploitation ≤ 10 000 €	10 ans
21562	Step - Installation & Matériel spécifique d'exploitation > 10 000 €	25 ans
21562	Step Lagunage	35 ans
2182	Voitures	7 ans
2183	Matériel Informatique / bureau électrique / électronique : calculatrice, plastifieuse, photo cop, étiqueteuse	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Petits matériels non encore listés	5 ans

DE PRECISER que chaque étude non suivie de réalisation sera mise en amortissement au vu d'une décision par délibération,

D'AMORTIR les biens de faible valeur soit d'une valeur égale ou inférieure à 500 € sur une durée de 1 an,

DE PRECISER que les biens mis à disposition s'amortiront par catégorie sur la même durée que les biens non mis à disposition,

DE PRECISER que l'amortissement des subventions reprises au compte de résultat se calquera sur la durée de d'amortissement de l'équipement afférent.

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

27. Fixation de la durée des amortissements Budget SPANC

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'application de ces durées d'amortissement au sein du Budget annexe SPANC de la collectivité :

M49	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
Immobilisations Incorporelles		
2031	Frais d'Etudes non suivies de travaux	5 ans
2051	Logiciels bureautiques ou d'une valeur inférieure à 1 000 €	2 ans
2051	Progiciels	5 ans
Immobilisations Corporelles		
2182	Voitures	7 ans

2183	Matériel Informatique/ bureau électrique / électronique : calculatrice, plastifieuse, photo cop, étiqueteuse	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2156	Matériel spécifique d'exploitation	5 ans
2188	Petits matériels non encore listés + matériel bureau non électrique ni électronique	5 ans

DE PRECISER que chaque étude non suivie de réalisation sera mise en amortissement au vu d'une décision par délibération,

D'AMORTIR les biens de faible valeur soit d'une valeur égale ou inférieure à 500 € sur une durée de 1 an,

DE PRECISER que l'amortissement des subventions reprises au compte de résultat se calquera sur la durée de d'amortissement de l'équipement afférent.

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

28. Fixation de la durée des amortissements Budget Boutique Maison des Cascades

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'application de ces durées d'amortissement au sein du Budget annexe Boutique Maison des Cascades de la collectivité :

22

M4	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
Immobilisations Incorporelles		
2051	Logiciels bureautiques ou d'une valeur inférieure à 1 000 €	2 ans
2051	Progiciels	5 ans
Immobilisations Incorporelles		
2183	Matériel Info bureau électrique, électronique : calculatrice, plastifieuse, photo cop, étiqueteuse	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Petits matériels non encore listés + mat bureau non électrique ni électronique- Présentoirs, panneaux, Vitrine	5 ans

DE PRECISER que chaque étude non suivie de réalisation sera mise en amortissement au vu d'une décision par délibération,

D'AMORTIR les biens de faible valeur soit d'une valeur égale ou inférieure à 500 € sur une durée de 1 an,

DE PRECISER que les biens mis à disposition s'amortiront par catégorie sur la même durée que les biens non mis à disposition,

DE PRECISER que l'amortissement des subventions reprises au compte de résultat se calquera sur la durée de d'amortissement de l'équipement afférent.

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

29. Fixation de la durée des amortissements Budget Chaufferie bois

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'application de ces durées d'amortissement au sein du Budget annexe Chaufferie Bois de la collectivité :

M4	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
Immobilisations Incorporelles		
2031	Frais d'Etudes non suivies de travaux	5 ans
2051	Logiciels bureautiques ou d'une valeur inférieure à 1 000 €	2 ans
2051	Progiciels	5 ans
Immobilisations Incorporelles		
2128	Clôture	20 ans
2131	Chaufferie Bois - infrastructures et bâtiments	40 ans
2135	Réseaux de chaleur, Sous station	20 ans
2135	Portail	20 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillages industriels, transpalette etc	10 ans
2181	Installat° générale agencements et aménagements divers, Adoucisseur, moteur, palette, conduit fumée, chaudières	15 ans
2182	Benne à cendres	20 ans
2183	Matériel Info bureau électrique, électronique : calculette, plastifieuse, photo cop, étiqueteuse	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Petits matériels non encore listés + matériel bureau non électrique ni électronique	5 ans

23

DE PRECISER que chaque étude non suivie de réalisation sera mise en amortissement au vu d'une décision par délibération,

D'AMORTIR les biens de faible valeur soit d'une valeur égale ou inférieure à 500 € sur une durée de 1 an,

DE PRECISER que les biens mis à disposition s'amortiront par catégorie sur la même durée que les biens non mis à disposition,

DE PRECISER que l'amortissement des subventions reprises au compte de résultat se calquera sur la durée de d'amortissement de l'équipement afférent.

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférant à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

30. Fixation de la durée des amortissements Budget Centre Uxelles

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'application de ces durées d'amortissement au sein du Budget annexe Uxelles de la collectivité :

M14	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
Immobilisations Incorporelles		
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
2051	Logiciels bureautiques ou d'une valeur inférieure à 1 000 €	2 ans
2051	Progiciels	5 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles - brevets	Durée du privilège ou durée effective utilisation
Immobilisations corporelles		
2121	Plantation d'arbres et arbustes	15 ans
2128	Autres aménagements et agencements de terrains (sentiers, falaises) hors ouvrages techniques	20 ans
2132	Immeubles de rapport	30 ans
2132	Bâtiments légers ou abri de rapport	15 ans
2135	Installations appareils de chauffage, chaufferie, climatisation, ascenseurs	15 ans
2135	Matériel électrique, onduleur électrique, sécurité incendie, interphone, alarme,	10 ans
2135	Installations générales et aménagement, équipements de cuisine - rayonnage	15 ans
2152	Installations de voirie – Mat, lampadaire, barrières, panneaux, signalisation,	20 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile	10 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique - tondeuse etc..	10 ans
2181	Installations générales et aménagement, et aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de Transport - Camion - fourgon	7 ans

2182	Voitures	7 ans
2182	Vélos VAE	2 ans
2183	Matériel Informatique / bureau électrique / électronique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Réfrigérateur, téléviseurs, chaînes, magnétoscope, lave-linge, sèche-linge, aspirateur, appareils photo, lecteur cd, micro-ondes, appareils de cuisine	6 ans
2188	Equipements sportifs, outils, jeux d'enfants, bancs	7 ans
2188	Petits matériels non encore listés + matériel bureau non électrique ni électronique	5 ans

DE PRECISER que chaque étude non suivie de réalisation sera mise en amortissement au vu d'une décision par délibération,

D'AMORTIR les biens de faible valeur soit d'une valeur égale ou inférieure à 500 € sur une durée de 1 an,

DE PRECISER que l'amortissement des subventions reprises au compte de résultat se calquera sur la durée de d'amortissement de l'équipement afférent.

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

31. Fixation de la durée des amortissements Budget Natura

25

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'application de ces durées d'amortissement au sein du Budget annexe Natura de la collectivité :

M14	Catégorie de bien amorti	Durée d'amortissement
Immobilisations Incorporelles		
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
2051	Logiciels bureautiques ou d'une valeur inférieure à 1 000 €	2 ans
2051	Progiciels	5 ans
Immobilisations corporelles		
2182	Voitures	7 ans
2182	Vélos VAE	2 ans
2183	Matériel Informatique / bureau électrique / électronique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Petits matériels non encore listés + matériel bureau non électrique ni électronique, signalétique	5 ans

DE PRECISER que chaque étude non suivie de réalisation sera mise en amortissement au vu d'une décision par délibération,

D'AMORTIR les biens de faible valeur soit d'une valeur égale ou inférieure à 500 € sur une durée de 1 an,

DE PRECISER que les biens mis à disposition s'amortiront par catégorie sur la même durée que les biens non mis à disposition,

DE PRECISER que l'amortissement des subventions reprises au compte de résultat se calquera sur la durée de d'amortissement de l'équipement afférent.

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférant à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

32. Admissions de créances en non valeurs Budget Principal, Budget Assainissement, Budget SPANC

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADMETTRE en non-valeur les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 4 788.67 € pour le Budget Principal, de 817.28 € pour le Budget Assainissement, et de 309.44 € pour le Budget SPANC,

D'ETEINDRE les créances correspondantes,

DE L'AUTORISER à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

33. Participation des collectivités extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques du territoire

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les montants de participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles du territoire tels qu'indiqués dans la délibération pour l'année scolaire 2018 pour le territoire de l'ex CCPM,

D'APPROUVER les montants de participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles du territoire tels qu'indiqués dans la délibération pour l'année scolaire 2019 pour les territoires de l'ex CCRO et CCPM,

DE L'AUTORISER à signer les actes afférents à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

34. Autorisation d'engager des dépenses d'investissements dans la limite du quart de l'année précédente pour l'année 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2020 (BP+DM+RAR 2019)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
20 – Immobilisations corporelles	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation cadastrale	682 078.60	170 519.65
	2031 - Frais d'études	391 054.00	97 763.50
	2051 - Concessions et droits similaires	176 348.00	44 087.00
	2088 – Autres immobilisations incorporelles	453 000.00	113 250.00
204 – Subventions d'équipement versées	204133 – Département Projets d'infrastructures d'intérêt national	453 975.00	113 493.75
	2041411 – Communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériel, études	57 500.00	14 375.00
	204182 – Autres org publics – Bâtiments et installations	4 685.00	1 171.25
	20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et Installations	104 000.00	26 000.00
21- Immobilisations Corporelles	2111 – Terrains nus	23 855.00	5 963.75
	2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	50 400.00	12 600.00
	21312 – Bâtiments scolaires	69 525.00	17 381.25
	21318 – Autres bâtiments publics	5 700.00	1 425.00
	2132 – Immeubles de rapport	1 500.00	375.00
	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	385 370.49	96 342.62
	2138 – Autres constructions	188 077.00	47 019.25
	2152 – Installations de voirie	237 832.00	59 458.00
	21533 – Réseaux câblés	1 250.00	312.50
	21538 – Autres réseaux	60 700.00	15 175.00
	21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 510.00	627.50
	2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	12 730.00	3 182.50

	2162 – Fonds anciens des bibliothèques et musées	1 000.00	250.00
	21728 – Autres agencements et aménagements de terrain	132 545.00	33 136.25
	21751 – Réseaux de voirie	331 031.00	82 757.75
	2181 – Installations générales, agencements, aménagements divers	169 315.00	42 328.75
	2182 – Matériel de transport	346 470.86	86 617.71
	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	154 161.04	38 540.26
	2184 - Mobilier	137 609.00	34 402.25
	2188 – Autres immobilisations corporelles	229 117.85	57 279.46
23 – Immobilisations en cours	2313 - Constructions	7 836 459.56	1 959 114.89
	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	47 542.00	11 885.50
27 – Autres immobilisations financières	276348 – Créances sur des collectivités et établissements publics	385 300.00	96 325.00

D'AUTORISER jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Assainissement 2021, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2020 (BP+DM+RAR 2019)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
20 – Immobilisations incorporelles	203 – Frais d'études	287 448.98	71 862.24
21 – Immobilisations corporelles	211 – Terrains	65 250.00	16 312.50
	2121 – Terrains nus	5 000.00	1 250.00
	21532- Réseaux d'assainissement	68 422.00	17 105.50
	21562 - Service d'assainissement	110 438.00	27 609.50
23 – Immobilisations en cours	2313 – Constructions	2 179 012.30	544 753.07
	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	1 297 975.62	324 493.90
	238 – Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	15 000.00	3 750.00

28

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

35. Provisions pour dette Odésia 2019 – Budget Centre Uxelles

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE RÉALISER au titre de l'exercice 2020 une provision budgétaire à hauteur de :

- Environ 70% de la dette d'Odésia :
 - Soit un montant de provision sur le Budget annexe Uxelles de 26 072.00 € (environ 70% du montant HT restant dû)
 - Soit un montant de provision sur le Budget Général de 5 882.00 € (environ 70% du montant restant dû)

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférant à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

36. Commission intercommunale des impôts directs

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PROPOSER les 40 personnes suivantes à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques :

AUBERT Jean Serge	GONCKEL Philippe
BARIOD Denis	GONTIER-ACKERMANN André
BENOIT Jérôme	GROSDIDIER Jean-Charles
BLASER Michel	HOTZ Richard
BONIN Robert	JACQUEMIN Pierre
BOURGEOIS Josette	JUHAN Christine
BOZON Fabienne	MONNERET LUQUET Jocelyne
CIOÉ Bruno	MORAND Nathalie
BUCHOT Jean Yves	MOREL Alain
CHATOT Patrick	MORISSEAU Gilles
COLIN Gwenaëlle	PARIS Robert
DALLOZ Jean Charles	PICARD Alain
DAVID Laurianne	POIRIER Bruno
DELALANDE Gérald	RAVIER Pascal
DELORME Jean Marc	RETORD Dominique
DEPARIS VINCENT Christelle	REYDELLET André
DEVAUX Catherine	RIO Isabelle
DOUCHET Isabelle	TISSOT Isabelle
FROSSARD Christian	VELON Nicole
GENAUDET Christine	VINCENT Alain

29

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférant à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

37. Demande de DETR pour l'étude sur le transfert de compétence « assainissement »

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DEPENSES € HT		RECETTES €	
13 950.00 € HT		DETR (50%)	6 975.00 €
		Autofinancement CC (50%)	6 975.00 €
TOTAL € HT	13 950.00 € HT	TOTAL €	13 950.00 €

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum,

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférant à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

38. Décisions modificatives

30

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE MODIFIER le Budget Principal et les Budgets Annexes SPANC, ZA Patornay, et ZA Les Quarrés tel que le prévoient les documents annexés à la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

39. Demande de DETR pour le projet de maison des aînés à Moirans en Montagne

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Pont sur le Murgin	38 000 € HT	DETR (60 %)	57 960 € HT
Désamiantage et démolition bâtiment	9 000 € HT		
Voirie	32 000 € HT		
Eclairage voirie	16 700 € HT	Autofinancement (40 %)	38 640 € HT
Total HT	96 600 € HT	Total HT	96 600 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum,

DE L'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

40. Avis sur l'appel à projet « Impact 2024 » de l'association « sport et forme »

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DONNER un avis favorable à la réponse de l'association sport et forme à l'appel à projets Impact 2024.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

41. Demandes de subventions

a) Système éclairage LED Gymnase de Moirans

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
31 004.07 € HT		DETR (60%)	18 602.45 € HT
		Autofinancement CC (40%)	12 401.62 € HT
TOTAL € HT	31 004.07 € HT	TOTAL € HT	31 004,07 € HT

31

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum,

DE L'AUTORISER à signer tout acte afférant à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

b) Vidéosurveillance du complexe sportif

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses			Recettes	
Installation d'un système de vidéosurveillance	d'un de	7024.80 € HT	DETR (60 %)	4214.88 € HT
			Autofinancement (40 %)	2809.92 € HT

Total HT	7024.80 € HT	Total HT	7024.80 € HT
----------	--------------	----------	--------------

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum,

DE L'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

42. Création de la régie personnalisée de Vouglans, approbation de ses statuts et désignation de son Conseil d'administration dans l'hypothèse d'une décision favorable de transfert des actifs à intervenir ultérieurement

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les statuts portant création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « Régie de Vouglans » tels qu'annexés à la présente délibération,

DE DIRE qu'une délibération ultérieure viendra doter la Régie de Vouglans du patrimoine nécessaire à son activité,

DE NOMMER les vingt conseillers communautaires suivants dans son Conseil d'Administration :

1. Monsieur Philippe PROST, Président de Terre d'Émeraude Communauté
2. Monsieur Grégoire LONG, 1^{er} Vice-Président en charge de l'économie, Maire de Moirans en Montagne
3. Monsieur Frank STEYAERT, 2^{ème} Vice-Président en charge du tourisme, Maire de Thoiria
4. Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, 3^{ème} Vice-Président en charge des relations institutionnelles, Maire d'Arinthod
5. Monsieur Jean-Yves BUCHOT, 9^{ème} Vice-Président en charge des travaux et des infrastructures, Maire de Saint Hymetière sur Valouse
6. Monsieur Guy PIETRIGA, 11^{ème} Vice-Président en charge des finances et de la planification, Maire de Dompière sur Mont
7. Monsieur Hervé REVOL, conseiller délégué aux cascades du Hérisson, Maire de Bonlieu
8. Monsieur le Maire d'Orgelet ou son représentant dument habilité,
9. Madame le Maire de Pont de Poitte ou son représentant dument habilité,
10. Madame le Maire de La Tour du Meix ou son représentant dument habilité,
11. Monsieur le Maire de Largillay ou son représentant dument habilité,
12. Monsieur le Maire de Maisod ou son représentant dument habilité,
13. Monsieur le Maire de Lect ou son représentant dument habilité,
14. Monsieur le Maire de Barésia sur l'Ain ou son représentant dument habilité,
15. Monsieur le Maire d'Onoz ou son représentant dument habilité,
16. Madame le Maire de Patornay ou son représentant dument habilité,
17. Monsieur le Maire de Charchilla ou son représentant dument habilité,
18. Monsieur le Maire de Coyron ou son représentant dument habilité,
19. Monsieur le Maire de Cernon ou son représentant dument habilité,
20. Monsieur le Maire de Boissia ou son représentant dument habilité,

32

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet du Jura la désignation du comptable public de la régie de Vouglans,

DE LE CHARGER de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

43. Protocole de partenariat avec le Conseil départemental et la Régie de Chalain-Vouglans concernant le transfert des actifs de Vouglans

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le protocole de partenariat tel qu'annexé à la délibération,

DE L'AUTORISER à le signer,

DE PRENDRE NOTE que ce protocole ne remet pas en cause la nécessité d'une délibération ultérieure approuvant le transfert des actifs.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

44. Maison des Cascades : tarifs

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER comme suit les tarifs d'accès à l'espace découverte de la Maison des Cascades à compter du 29 mars 2021 :

33

- TARIFS INDIVIDUELS
 - o Tickets adulte 2.50€
 - o Tickets enfant 2.00€ (6 à 12 ans inclus)
 - o Visite guidée + 3€ sur le ticket d'entrée
- TARIFS GROUPE (à compter de 10 personnes)
 - o Tickets adulte 2.00€
 - o Tickets enfant 1.50€ (6 à 12 ans inclus)
 - o Visite guidée + 3€ sur le ticket d'entrée
- PASS'FAMILLE : 8€ (2 adultes et 2 enfants ou +)
- JURAMUSEES
 - o Aux détenteurs d'un pass comprenant un tampon d'une structure partenaire : 2.00€
 - o Aux détenteurs d'un pass comprenant quatre tampons de structures partenaires : Gratuit

D'ACCORDER la gratuité à l'entrée de l'espace découverte aux personnes possédant un titre de stationnement valide en date du jour de la visite ;

D'ACCORDER la gratuité aux enfants de moins de 6 ans ;

D'ACCORDER la gratuité à l'entrée de l'espace découverte aux titulaires de la carte avantage jeune sur présentation de ladite carte ;

D'ACCORDER la gratuité à l'entrée de l'espace découverte aux personnes en possession du MASCOT Pass Pro Bourgogne Franche-Comté sur présentation du pass ;

D'ACCORDER une entrée gratuite à l'espace découverte de la maison des Cascades pour une entrée adulte achetée et sur présentation du Pass'malin de l'année en cours ;

D'ACCORDER la gratuité à l'entrée de l'espace découverte aux accompagnateurs de groupe à raison d'un accompagnateur pour dix personnes et de leur conducteur de bus.

DE FIXER comme suit les tarifs des animations estivales de la Maison des Cascades à compter du 29 mars 2021 :

Visite guidée thématique

Adulte 4.00€
Enfant 3.00€ (6 à 12 ans inclus)

Animation ponctuelle
Adulte 7.00€
Enfant 5.00€ (6 à 12 ans inclus)

Balade nocturne

Adulte 7.00€
Enfant 5.00€ (6 à 12 ans inclus)

Animation enfant : 3.00€
Randonnée guidée nature : 15.00€

34

D'ACCORDER la gratuité des animations estivales aux personnes possédant un titre de stationnement valide en date du jour de la visite ;

DE FIXER le tarif de location de la malle « enquête game » à 16 € et en cas de dommages, d'y ajouter le prix des pièces perdues ou dégradées suivant le bordereau fourni par le prestataire Randoland -frais de port compris-

DE FIXER comme suit les tarifs d'accès au parking de l'Eventail à compter du 29 mars 2021 :

Tarif voiture :

0 à 20 min : 0€
20 min à 3h : 10€
+3h : 15€

Ticket perdu : 15€

Tarif moto :

0 à 20min : 0€
20min à 3h : 5€
+3h : 7€

Tarif bus : 20€

D'ACCORDER la gratuité du parking aux habitants de Menétrux-en-Joux sur présentation d'un justificatif de domicile.

DE FIXER une pénalité de 30€ pour le stationnement nocturne sur le parking de l'Eventail.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

45. Cascades : plan de financement et demande de subventions

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX			
Réhabilitation de bâtiments touristiques	177 000€	Etat (50%)	88 500€
		Région (30%)	53 100€
		Autofinancement (20%)	35 400€
Sécurisation du sentier	200 000€	Etat (80%)	160 000€
		Autofinancement (20%)	40 000€
Vidéosurveillance et amélioration des moyens de communication pour la sécurisation du site	20 000€	Etat (50%)	10 000€
		Autofinancement (50%)	10 000€
TOTAL DEPENSES TRAVAUX : 397 000€		TOTAL RECETTES TRAVAUX : 397 000€	
ETUDES			
Etude en vue de la requalification et du développement de l'entrée principale du site des Cascades du Hérisson	35 000€	Région (50%)	17 500€
		Banque des territoires (30%)	10 500€
		Autofinancement (20%)	7 000€
Etude stratégique et Opérationnelle Opération Grand Site de France	65 000€	LEADER (64%)	41 600€
		Autres collectivités concernées par l'OGS (16%)	10 400€
		Autofinancement (20%)	13 000€
TOTAL DEPENSES ETUDES : 100 000 €		TOTAL RECETTES ETUDES : 100 000 €	

D'AUTORISER la Communauté de Communes à solliciter les subventions correspondantes au taux maximum auprès des financeurs prévus dans le plan de financement ou d'autres financeurs potentiels dans le cas échant,

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DE S'ENGAGER à inscrire au budget ces projets,

DE L'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

46. Aménagement de la Plateforme du Regardoir : plan de financement et demande de subventions

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
TRAVAUX -Aménagements préalables -Espace accueil et logistique -Espace services & informations -Espace de loisirs -Espace de contemplation (T1) -Espace de réserve -Espace restauration TOTAL TRAVAUX : 2 545 800 € FRAIS ANNEXES -Programmation & AMO -Indemnités de concours -Indemnités de maîtrise d'œuvre (dont OPC) -Honoraires SPS et contrôleur technique Etudes techniques complémentaires (sols, topo, étanchéité...) Assurance construction et aménagement TOTAL FRAIS ANNEXE : 509 160.00 €		FEDER (30%)	916 488.00 €
		DETR (30%)	916 488.00 €
		DST (20%)	610 992.00 €
		Autofinancement CC (20%)	610 992.00 €
COUT TOTAL € HT	3 054 960.00 €	COUT TOTAL € HT	3 054 960.00 €

DE L'AUTORISER à solliciter les subventions correspondantes au taux maximum auprès :

36

- des Fonds européens (FEDER)
- de l'Etat (DETR)
- du Conseil Départemental du Jura (DST)
- et d'autres financeurs potentiels le cas échéant

DE LE CHARGER de modifier le plan de financement en fonction des demandes éventuelles qui seraient faites auprès d'autres financeurs,

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

DE L'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

47. Jurassic Vélo Tour, Commission d'appel d'offre : désignation de représentants

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PROCEDER à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour le représenter au sein du Parc Naturel du Haut Jura. Monsieur Grégoire LONG se porte candidat titulaire et Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, suppléant.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

48. Comité régional du tourisme : désignation d'un représentant

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DESIGNER un représentant de la communauté de communes au sein des instances du Comité Régional de Tourisme Bourgogne Franche-Comté. Monsieur Hervé REVOL se porte candidat.

DE DIRE que Hervé Revol a déclaré accepter le mandat qui lui est confié,

DE L'AUTORISER à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

49. Rapport annuel 2019 du SYDOM

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACTER les résultats pour l'année 2019 du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés réalisé et publié par le SYDOM du Jura.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

37

50. Tarif de la REOM 2021

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et déchets assimilés (R.E.O.M) tels que proposés par le SICTOM, à savoir :

Tarifs 2021

- <u>Foyer de une ou deux personnes en résidence principale</u>	128,50 €
- <u>Foyer au delà de deux personnes en résidence principale</u>	212,80 €

La composition des foyers prise en compte sera celle au 1^{er} janvier de l'année 2021.

- Résidences secondaires intégrant :

Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes,
Mobil-homes ou toute autre structure touristique

A l'unité avec ou <u>sans</u> bac(s)	forfait	93,50 €
--------------------------------------	---------	---------

- Chambres d'hôtes :

1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires"	93,50 €
4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires"	187,00 €

Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu (ou jaune) sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements

- Associations munies au maximum d'un bac

<u>gris et d'un bac bleu</u> (ou jaune)	forfait	89,00 €
---	---------	---------

Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu (ou jaune), la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.

- Etablissements:

Bac 120 litres gris	220,00 €
Bac 120 litres bleu ou jaune	100,00 €
Bac 240 litres gris	355,00 €
Bac 240 litres bleu ou jaune	140,00 €
Bac 340 litres bleu ou jaune	200,00 €

La facturation des établissements ayant une activité saisonnière tels que notamment les collèges et lycées, sera effectuée au prorata des mois d'activité.

38

Les bars et restaurant fermés en raison de l'épidémie de Coronavirus, et n'exerçant pas de vente à emporter et/ou de la livraison à domicile durant cette période, pourront bénéficier d'une R.E.O.M calculée au prorata des mois d'activité, sous réserve de justificatifs.

Pour les usagers concernés par la collecte incitative (collecte du bac gris une semaine sur deux), les tarifs sont les suivants :

- <u>Foyer de une ou deux personnes en résidence principale</u>	118,00 €
- <u>Foyer au delà de deux personnes en résidence principale</u>	199,00 €

La composition des foyers prise en compte sera celle au 1^{er} janvier de l'année 2021.

- Résidences secondaires intégrant :

Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes,
Mobil-homes ou toute autre structure touristique

A l'unité avec ou <u>sans</u> bac(s)	forfait	82,50 €
--------------------------------------	---------	---------

- Chambres d'hôtes :

1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires"	82,50 €
4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires"	165,00 €

Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu (ou jaune) sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements

- Associations munies au maximum d'un bac gris et d'un bac bleu (ou jaune)

forfait

78,50 €

Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu (ou jaune), la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.

- Etablissements:

Bac 120 litres gris	135,00 €
Bac 120 litres bleu ou jaune	100,00 €
Bac 240 litres gris	220,00 €
Bac 240 litres bleu ou jaune	140,00 €
Bac 340 litres bleu ou jaune	200,00 €

La facturation des établissements ayant une activité saisonnière tels que notamment les collèges et lycées, sera effectuée au prorata des mois d'activité.

Les bars et restaurant fermés en raison de l'épidémie de Coronavirus, et n'exerçant pas de vente à emporter et/ou de la livraison à domicile durant cette période, pourront bénéficier d'une R.E.O.M calculée au prorata des mois d'activité, sous réserve de justificatifs.

DE DELEGUER la facturation de la R.E.O.M au SICTOM de Lons le Saunier qui au nom et pour le compte de la communauté de communes gèrera la facturation annuelle en mars 2021 conformément à la convention,

39

DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021

- En recettes : c/ 70611 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- En dépenses : c/ 611 - Contrats de prestations de service.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

51. Tarifs d'intervention des équipes techniques sur le territoire de l'ex Pays des Lacs

LE PRESIDENT PROPOSE :

pour le territoire de l'ex Communauté de Communes du pays des Lacs

DE FIXER le tarif d'intervention de l'Equipe technique et l'Equipe Verte comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

- 136,00 € / jour / personne ou 68,00 € / ½ journée / personne ou 17,00 € / heure / personne.

DE FIXER le tarif d'intervention du Technicien Bâtiment comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

- 136,00 € / jour / personne ou 68,00 € / ½ journée / personne ou 17,00€ / heure / personne.

DE FIXER le tarif d'intervention du Tracteur comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

- Intervention du tracteur accompagné de l'Équipe Technique sur une commune avec broyeur ou tondeuse : 20,00 € / heure
- Frais de déplacement du tracteur : 30,00 € / heure
- Intervention du tracteur sur une commune avec Chargeur / Broyeur / Tondeuse : 60,00 € / heure
- Intervention du tracteur au foyer logement avec lame à neige et épandeur à sel lors d'une opération de déneigement incluant des besoins propres à la Communauté de Communes : 60,00 € / heure
- Intervention du tracteur avec lame à neige et épandeur à sel lors d'une opération de déneigement uniquement pour le service du Foyer Logement : 60,00 € puis à partir de la 2^{ème} heure proportionnelle au temps d'intervention sur la base de 60,00 €/heure.

DE FIXER le tarif d'intervention du Broyeur à végétaux comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

- Intervention du broyeur-composteur avec un agent formé à l'utilisation : 17,00 € / heure

DE FIXER le tarif d'intervention de l'Aspirateur à feuille comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2021 :

- Intervention de l'aspirateur à feuille avec un agent formé à l'utilisation : 17,00 € / heure

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

52. Financement de la zone pilote de déploiement du FTTH par le SIDEC

LE PRESIDENT PROPOSE :

40

D'ACCEPTER de financer le déploiement des zones pilotes de FTTH déployées par le SIDEC,

D'APPROUVER le plan de financement suivant pour cette opération :

Dépenses		Recettes	
Participation au financement des zones pilotes	64 835 €	DST	45 455 €
		Autofinancement	19 380 €
Total	64 835 €		64 835 €

DE L'AUTORISER à signer la convention annexée à la présente ainsi que tout document se rapportant à cette opération,

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

53. Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour création, réfection et sécurisation de la voirie intercommunale

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel des opérations comme suit :

Dépenses		Recettes	
Aménagement de voirie et enrobé	260 080.90 € HT	DETR (60 %)	156 048.54 € HT
		Autofinancement (40 %)	104 032.36 € HT
Total HT	260 080.90 € HT	Total HT	260 080.90 € HT

Dépenses		Recettes	
Réfection et création de voirie dans les ZAE	200 054.44 € HT	DETR (60 %)	120 032.66 € HT
		Autofinancement (40%)	80 021.78 € HT
Total	200 054.44 € HT	Total HT	200 054.78 € HT

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux maximum,

DE L'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

54. Subvention à l'ADAPÉMONT aux fins d'acquisition d'un bâtiment pour l'installation de la recyclerie

41

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER une subvention à l'ADAPÉMONT d'une subvention à hauteur de 35 000€,

DE DIRE que cette subvention est conditionnée aux éléments suivants :

- L'installation de la recyclerie dans un bâtiment répondant à l'ensemble des réglementations en vigueur (accessibilité, sécurité) pour un établissement recevant du public sur la commune d'Arinthod et ayant vocation à accueillir le local de stockage, de tri, de valorisation et de vente,
- L'obtention des subventions des autres financeurs et la présentation d'un plan de financement finalisé par l'ADAPÉMONT,
- La signature d'une convention bipartite Terre d'Émeraude Communauté / Adapemont sur les modalités de fonctionnement de la recyclerie ainsi qu'une charte générale pour la mise en œuvre d'actions d'économie circulaire sur le territoire avec l'ensemble des partenaires,

DE CHARGER le Bureau de vérifier le respect de ces conditions avant de procéder au versement de la subvention,

DE L'AUTORISER à signer tout document se rapportant à cette opération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

55. Service mutualisé pour l'application du droit des sols : validation de la convention avec les communes

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer la convention relative au service ADS proposé aux communes membres ;

DE LE CHARGER de signer tous documents afférents à ce dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 101 pour - 1 contre - 1 abstention

56. Plan d'aménagement et développement durables secteur Petite Montagne : débat

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DEBATTRE les orientations générales du PADD du PLU intercommunal de la Petite Montagne.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 103 votants - 103 pour - 0 contre - 0 abstention

57. Arrêt des procédures de planification communales

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ABANDONNER les procédures de planification communales en cours et pour lesquelles aucune suite n'a été donnée depuis leur prescription sur le territoire intercommunal. Ces procédures sont référencées dans le tableau ci-dessous :

CC historique Jura Sud			
Commune	Procédure	Date de Prescription	Statut
Chancia	Révision 1 du PLU	10/12/2015	Abandon
Charchilla	Révision 1 du PLU	30/11/2015	Abandon
Coyron	Révision 2 du PLU	26/11/2015	Abandon
Vaux-lès-Saint-Claude	Révision 1 du PLU	04/07/2011	Abandon
Villards d'Héria	Révision du PLU	28/07/2015	Abandon
CC historique Pays des Lacs			
Commune	Procédure	Date de Prescription	Statut
Pont de Poitte	Modification simplifiée 1 du PLU	18/12/2009	Abandon
CC historique de la Région d'Orgelet			
Commune	Procédure	Date de Prescription	Statut
Alièze	Elaboration d'une carte communale	31/03/2013	Abandon
Chambéria	Elaboration d'une carte communale	21/02/2013	Abandon
Chavéria	Elaboration d'une carte communale	27/02/2013	Abandon
Cressia	Elaboration d'une carte communale	01/02/2013	Abandon
Dompierre sur Mont	Elaboration d'une carte communale	19/02/2012	Abandon
La Chailleuse (Arthenas)	Elaboration d'une carte communale	05/03/2013	Abandon

La Chailleuse (Varesia)	Elaboration d'une carte communale	08/03/2013	Abandon
Marnezia	Elaboration d'une carte communale	06/03/2013	Abandon
Moutonne	Elaboration d'une carte communale	05/03/2013	Abandon
Nogna	Elaboration d'une carte communale	28/03/2013	Abandon
Pimorin	Elaboration d'une carte communale	06/03/2013	Abandon
Poids de Fiole	Elaboration d'une carte communale	07/03/2013	Abandon
Reithouse	Elaboration d'une carte communale	08/03/2013	Abandon
Rothonay	Elaboration d'une carte communale	01/03/2013	Abandon
Saint-Maur	Elaboration d'une carte communale	07/03/2013	Abandon
Sarrogna	Elaboration d'une carte communale	22/02/2013	Abandon
Onoz	Elaboration du PLU	02/03/2013	Abandon
Orgelet	Modification simplifiée 1 du PLU d'Orgelet	17/03/2014	Abandon
CC historique de la Petite Montagne			
Commune	Procédure	Date de Prescription	Statut
Val Suran	Elaboration du PLU	03/10/2011	Abandon
Gigny	Carte Communale	07/10/2011	Abandon

DE LE CHARGER de signer tous documents afférents à la fin de ces procédures.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 102 votants - 102 pour - 0 contre - 0 abstention

58. Opération de revitalisation territoriale secteur de Moirans-en-M : avenant à la convention

43

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle Opération de Revitalisation de Territoire liant la commune de Moirans-en-Montagne, Terre d'Émeraude Communauté, l'Etat et la Banque des Territoires, ainsi que le plan d'actions, le calendrier et le périmètre de cette ORT ;

DE L'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 102 votants - 102 pour - 0 contre - 0 abstention

59. Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet d'espaces partagés à Val Suran et Approbation du plan de financement

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'avant-projet définitif du bâtiment,

DE L'AUTORISER à déposer le permis de construire,

DE L'AUTORISER à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépense	Montant HT	Recette	Montant HT
Maitrise d'œuvre	100 000 €	DRAC	250 000 €
Travaux	750 000 €	DST Département	100 000 €
		LEADER	122 500 €
		Etat (DETR ou DSIL)	122 500 €
		Autofinancement	255 000 €
Total	850 000 €	Total	850 000 €

DE SOLLICITER de l'Etat- DRAC l'attribution d'une subvention à hauteur de 250 000 €.

DE SOLLICITER de l'Etat – DETR ou DSIL l'attribution d'une subvention de 122 500€

DE SOLLICITER de l'Europe l'attribution d'une subvention à hauteur de 122 500 € au titre du programme LEADER du Pays Lédonien,

DE SOLLICITER du Département du Jura l'attribution d'une subvention au titre de la DST à hauteur de 100 000 €,

DE S'ENGAGER à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget communautaire.

DE S'ENGAGER à prendre à sa charge les financements non acquis.

DE L'AUTORISER à signer tout document afférent à ce dossier.

44

La proposition est mise au vote :

Résultats : 102 votants - 102 pour - 0 contre - 0 abstention

60. Adhésion à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) SA créée dans le cadre du PAT bio du Pays lédonien

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la participation de Terre d'Émeraude Communauté au capital social à la SCIC SA du PAT lédonien pour un montant de 4 000.00€ correspondant à la souscription de 80 parts sociales de 50€ chacune,

DE MANDATER M. AYMONIER Gaëtan délégué communautaire pour la représenter au sein de la future SCIC,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget,

D'AUTORISER l'accès à la candidature au conseil d'administration de M. AYMONIER Gaëtan, représentant de Terre d'Émeraude Communauté au sein de la SCIC,

DE L'AUTORISER à signer tout document relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 102 votants - 102 pour - 0 contre - 0 abstention

Fin de séance : 21h13